

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/3/4
DOSSIER N°7298**

**MARCHES PUBLICS : ACTUALISATION DU GUIDE INTERNE
DES PROCEDURES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : MARCHES PUBLICS : ACTUALISATION DU GUIDE INTERNE DES
PROCEDURES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CP2024-05/3/15 du 03 mai 2024 modifiant le guide interne des procédures marchés publics ;
VU le code de la commande publique ;
VU l'Avis publié au JO le 26 décembre 2025 relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités

*publiques centrales en droit de la commande publique ;
VU le Décret n°2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2026-02/3/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'actualiser le guide interne des procédures régissant les marchés publics du Département de la Creuse, joint en annexe à la présente délibération, afin de prendre en considération les modifications apportées par l'Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités centrales en droit de la commande publique et le Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics.

Le guide sera à nouveau actualisé d'ici le 01 avril 2026 afin de prendre en compte le seuil de **60 000 € HT** pour les marchés de fournitures courantes et de services.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET